

IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE

IMANIS

ACTEUR SOLIDAIRE

ASSOCIATION SOUTENUE PAR LA
FONDATION ABBÉ PIERRE
DEPUIS 1995

Depuis près de 19 ans, Imanis et la Fondation Abbé Pierre combattent ensemble la misère et le mal logement. Les accueils de jour et les pensions de famille de Montargis et Pithiviers sont des établissements agréés par la fondation. Imanis fait donc partie du grand réseau de la Fondation Abbé Pierre...



**une équipe
à votre écoute**

24h/24 - 7j/7

PENSION DE FAMILLE MONTARGIS

www.imanis.fr

Tél. 02 38 98 10 55 - Fax. 02 38 93 60 04

E-mail. contact@imanis.fr

21 avenue de Verdun
45200 Montargis



PENSION DE FAMILLE MONTARGIS

Adresse :

**« La Ferme des Râteliers »
193, rue Eugène Lacroix
45200, AMILLY.**

Téléphone :

02.38.98.09.87

Fax :

02.38.93.60.04

Mail :

pf.montargis@imanis.fr

C'est QUOI ?

Les Pensions de Famille sont des logements sociaux adaptés. Elles sont une réponse à mi-chemin entre la vie en logement autonome et la vie en structure d'hébergement collectif.

La Pension de Famille IMANIS est installée dans un ancien corps de ferme, d'où son nom : « La ferme des Râteliers ». En lisière de champs et de forêt, elle reste à 15mn à pied du bourg d'Amilly.

COMMENT elle fonctionne ?

La Pension de Famille se compose d'appartements (des studios pour l'essentiel), meublés et équipés avec tout le nécessaire pour une installation confortable, rassemblés autour d'espaces de vie collective. Chaque pensionnaire signe un titre d'occupation, renouvelable par tacite reconduction, en échange duquel il paie une redevance. Cette redevance comprend tant pour la vie dans son logement (électricité, eau, gaz, etc.) que pour la participation à la vie collective.

Dans leur logement, les pensionnaires sont indépendants. La Pension de Famille offre un cadre de vie respectueux de leur vie privée et leur intimité. A ce titre, chacun est libre de recevoir des amis ou de la famille quand il le souhaite.

Toutefois, la force de cet habitat particulier réside dans la possibilité de prendre part à une vie collective. Cela peut se faire autour de repas, d'ateliers, de sorties ou des tâches ménagères. Les pensionnaires décident, lors des Conseils de Maison, du choix des menus, de la répartition des tâches ménagères (préparation des repas, nettoyage du collectif et jardinage) ou bien des activités et sorties. Des repas collectifs sont proposés midis et soirs du lundi au vendredi.

Quel est le RÔLE DE L'ÉQUIPE ?

La Pension de Famille, c'est un accompagnement de proximité pour des personnes souvent en manque de repères, favorisant l'accès aux droits. L'équipe est présente en semaine, de 9h à 20h.

Elle repère d'éventuelles difficultés, conseille, encourage et oriente les pensionnaires vers les partenaires les plus habilités à répondre à leurs besoins. Elle est le lien entre chaque pensionnaire et ses référents externes propres, en charges de son suivi social ou médical.

Les équipes ont pour rôle d'animer les espaces de vie collective, de veiller au respect du fonctionnement de la structure et mettent en place les actions nécessaires permettant à chacun de trouver, ou de retrouver, sa place de citoyen.

Elle sert de médiateur lors de conflits entre les pensionnaires. Elle gère également l'intervention des prestataires et bénévoles pour l'animations d'activités complémentaires : ateliers cuisine, Art Martial Sensoriel, groupe de parole...

Pour QUI ?

Hommes ou femmes qui souffrent d'isolement, à partir de 18 ans, autonomes dans la gestion de la vie quotidienne ou pouvant bénéficier d'un accompagnement, avec un minimum de ressources équivalent au RSA.

COMMENT L'INTÉGRER ?

Chaque personne souhaitant venir vivre à la Ferme des Râteliers peut, avec le référent, le service social ou l'association qui la suit, nous faire parvenir un dossier de demande de logement (téléchargeable sur notre site internet).

La personne sera reçue en entretien à la Pension de Famille afin de lui présenter la structure, mieux comprendre son parcours et ses besoins.

Une fois complète, la demande sera étudiée en Commission d'Attribution Logement où elle recevra un avis favorable ou défavorable.

Si la Commission donne un avis favorable mais qu'il n'y a pas de logement disponible, la demande de logement est mise sur liste d'attente.